

PAR COURRIEL

Le 7 avril 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 49981 - Réponse

Madame,

Nous avons bien reçu, le 26 février dernier, votre demande 1460, rue Joliot-Curie à Boucherville.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Fiche GTC # 10645, 23 mars 2016 (2 pages);
2. Approbation d'un plan de réhabilitation, 16 juillet 2015 (2 pages);
3. Demande d'approbation d'un plan de réhabilitation, 9 juin 2015 (6 pages);
4. Formulaire et grille d'attestation, 26 mai 2015 (25 pages);
5. Formulaire et résumé, 26 mai 2015 (3 pages);
6. Étude phase I, 11 mai 2015 (64 pages);
7. Étude phase II, 11 mai 2015 (97 pages);

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 75,62 \$ sont applicables, soit 199 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 68,17 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 68,17 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante : 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage, Longueuil (Québec) J4K 2T5.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (5)

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

MONTÉRÉGIE
SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 10645

NO LIEU : X2155406

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Les produits industriels Robar inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Les produits industriels Robar inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

332 - Fab. de produits métalliques

332999 - Fab. de tous les autres produits métall. divers

Milieu(x) receptr(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

1460, rue Joliot-Curie
Boucherville (Québec)

MUNICIPALITÉ

Boucherville

MRC

Ville de Longueuil

CODE POSTAL

J4B 7L9

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG. CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

2510149

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5568647284

LONGITUDE : -73,4327937847

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Cessation d'activité

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		102	
TRAITÉS / EXCAVÉS			132
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 3 664

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 239

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : Plage C-D

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= B

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Chrome total (Cr)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

Molybdène (Mo)

Nickel (Ni)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non applicable

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT : Non

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 10645

NO LIEU : X2155406

ANCIEN NO GTC :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2015

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2016

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2015
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2015
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Élimination dans un L.E.S./L.E.T./L.E.E./L.E.D.C.D.

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Gaudet-Pellerin, Étienne

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

Des études de caractérisation de phase I & II ont été réalisées par Avizo en mai 2015.

L'étude de phase II a permis de relever la présence de sols contaminés dans la plage C-D en métaux (nickel, chrome) dans une couche de remblai située entre 0,15 et 0,61 mètres de profondeur.

Le volume de sol contaminé a été estimé à 102 mètres cubes. Il est à noter que la contamination pourrait s'être propagée dans la couche de sols naturels sous le remblai puisque le refus de pénétration a été observé à 1,22m de profondeur.

Pour l'eau souterraine, il s'agit d'un aquifère de classe IIB puisqu'aucun puits ne serait utilisé dans un rayon de 1km du site à l'étude. Les critères à respecter sont donc ceux du RESIE ainsi que les seuils d'alerte. Lors de la caractérisation, aucun dépassement de critère n'a été noté.

Une couche de remblai de mâchefer a été observée sous le bâtiment, des échantillons ont donc été soumis à l'analyse pour des RMD. Ceux-ci ont montré que la couche de mâchefer respecte tous les critères pour les RMD, elle peut donc rester en place.

E.G.P. 02 juillet 2015

L'avis de décontamination a été reçu le 3 décembre 2015, sans rapport de fin de travaux de réhabilitation. La fiche GTC a été mise à jour en fonction des informations présentes dans le résumé de l'étude de caractérisation.

O.P. 23 mars 2016

DATE DE CRÉATION : 2015-06-29

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2016-03-23

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2016-04-07

Québec, le 16 juillet 2015

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.54)

LES PRODUITS INDUSTRIELS ROBAR INC.
1475, rue Marie-Victorin
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6B7

N/Réf. : 7610-16-01-1146601
401269289

**Objet : Réhabilitation d'un terrain anciennement occupé par une
usine de fabrication de divers produits métalliques**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation du 9 juin 2015, reçue le 17 juin 2015 et complétée le 8 juillet 2015, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé : « Demande d'approbation d'un plan de réhabilitation – 1460, rue Joliot-Curie, Boucherville, Qc » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation de sols contaminés, visant à atteindre les valeurs limites réglementaires de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT). Les sols contaminés excavés seront gérés conformément aux dispositions du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*. S'il y a lieu, l'eau souterraine recueillie sera également gérée conformément à la réglementation.

Les travaux seront réalisés sur le lot 2 510 149 du cadastre du Québec, dont l'adresse civique est le 1460, rue Joliot-Curie à Boucherville.

Le 16 juillet 2015

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- Les rapports de caractérisation environnementale de site, phases I et II, préparés par art. 23-24 et datés du 11 mai 2015;
- Documents intitulés « Formulaire d'attestation - résumé de l'étude de caractérisation » et « Grille d'attestation », datés du 26 mai 2015 et signés par art. 23-24 expert accrédité;
- Avis de contamination inscrit au Livre foncier de la circonscription foncière de Chambly le 16 juin 2015 à 9 h 10 sous le numéro 21 629 592.

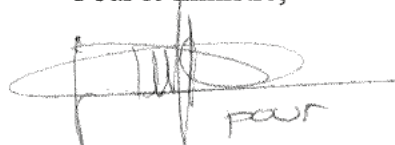
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christyne Tremblay', with a horizontal line drawn through it. The word 'pour' is written in smaller letters below the signature.

Christyne Tremblay
Sous-ministre